

Cour de France.fr / Individus, familles, groupes / Famille royale / Etudes modernes / Le testament et les codicilles de Louis XIV

**Claire Béchu, Lucien Bély**

## **Le testament et les codicilles de Louis XIV**

Entretien vidéo. Source : Institut national du patrimoine

**Béchu, Claire / Bély, Lucien, Le testament et les codicilles de Louis XIV, entretien vidéo, INP, 2011.**

### **Présentation de l'entretien**

Durée : 5 min 04 s

Entretiens réalisés par Astrid Desmousseaux pour Connaissance des Arts

Par son testament et ses codicilles des 2 août 1714, 13 avril et 23 août 1715, Louis XIV règle la succession au trône, à la suite des décès successifs du Gand Dauphin et de deux fils de ce dernier, le duc de Bourgogne et le duc de Berry, un autre fils étant devenu roi d'Espagne sous le nom de Philippe V et ayant été écarté du trône de France depuis le traité d'Utrecht. Il ne reste plus au vieux roi qu'un seul héritier en ligne directe : son arrière-petit-fils, Louis, duc d'Anjou, enfant de quatre ans à la santé fragile.

Porté à la méfiance à l'égard de son neveu, le duc d'Orléans, que les lois fondamentales du royaume vont désigner comme régent jusqu'à la majorité de Louis XV, Louis XIV lui confie la charge, essentiellement honorifique, de « président du conseil de régence » dans lequel le duc du Maine, bâtard légitimité exercera le pouvoir réel. Au lendemain de la mort du roi, Philippe d'Orléans, s'étant entendu au préalable avec le Parlement, détourne à son profit la régence.

Entré aux Archives nationales en 1948 après un long séjour dans un château en province, le testament de Louis XIV est l'une des pièces maîtresses des documents conservés dans l'armoire de fer des Archives nationales.

[Voir l'entretien \(INP\)](#)